



Conditions Générales d'Utilisation

E-RESERVATION LA FOIR'FOUILLE AU 10/06/2015

Préambule

Le service e-réservation est géré par la société FF DIGITAL, Sarl au capital de 10 000 €, dont le siège social est Castelnau 2000, 155 avenue Clément Ader, 34174 Castelnau-le-Lez cedex, RCS Montpellier 789 253 150.

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après « CGU ») sont applicables exclusivement à l'e-réservation d'articles sur le site www.lafoirfouille.fr par toute personne majeure non-professionnelle.

Toute utilisation du service implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGU, à l'exclusion de tous autres documents.

Les présentes CGU sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis par FF DIGITAL ; la version applicable à une e-réservation est celle mise en ligne à la date de l'e-réservation.

1. Qu'est-ce que l'e-réservation ?

Le service e-réservation de La Foir'Fouille vous permet de réserver gratuitement et sans obligation d'achat un ou plusieurs articles par internet depuis le site <http://www.lafoirfouille.fr> dans le magasin La Foir'Fouille de votre choix.

Le magasin sélectionné met le(s) article(s) de côté pour vous pendant 48 heures, jusqu'à ce que vous veniez le(s) retirer et les payer.

Vous n'avez rien à payer au moment de l'e-réservation : le paiement de l'article e-réservé s'effectue intégralement lors du retrait et de l'achat en magasin.

2. Quelles sont les conditions d'éligibilité à l'e-réservation ?

Les articles éligibles à l'e-réservation et les magasins proposant ce service sont identifiés sur le site <http://www.lafoirfouille.fr> par la mention « Réserver ce produit » sur la fiche de l'article. Vous ne pouvez pas réserver plusieurs fois un même article tant que la période de la première e-réservation n'est pas terminée.

3. Comment e-réservé un produit La Foir'Fouille ?

- choisissez le magasin de retrait
- choisissez votre article
- renseignez vos coordonnées pour le suivi de votre e-réservation
- enregistrez votre e-réservation
- L'article que vous avez choisi vous est réservé après vérification de sa disponibilité par le magasin sélectionné. Vous recevez la confirmation de votre e-réservation par SMS et/ou email dans un délai de 4 heures maximum.
- puis rendez-vous dans le magasin choisi muni du numéro de votre e-réservation pour acheter et payer votre article dans le délai de 48h à compter de la confirmation de votre e-réservation.

Vous serez informé du suivi de votre e-réservation par e-mail ou SMS.

Passé le délai de 48 heures, l'article est remis en vente. Vous pouvez toutefois demander une prolongation de ce délai, en téléphonant au magasin sélectionné, depuis votre espace client www.lafoirfouille.fr ou en répondant à un email de relance, avant l'expiration du délai initial de 48 heures. La prolongation de votre e-réservation est alors soumise à la validation du magasin. Vous recevez la confirmation de votre prolongation par email ou sms dans un délai de 4 heures.

4. Quelles sont les modalités d'achat de l'article e-réservé ?

L'achat et le paiement de l'article e-réservé s'effectuent lors du retrait en magasin, via les moyens de paiements acceptés par le magasin, en communiquant le numéro de votre e-réservation. Le prix à payer est celui pratiqué par le magasin à la date de votre achat en magasin. Il peut donc différer du prix indiqué sur le site lors de l'e-réservation. En particulier, une promotion en cours lors de votre e-réservation peut être révoquée en magasin lors de votre achat, et inversement.

L'article e-réservé ne devient votre propriété qu'à compter de son paiement complet en magasin.

Vous ne bénéficiez pas du droit de rétractation applicable à la vente à distance.

5. De quelles garanties bénéficient les articles e-réservés ?

Les articles achetés après utilisation du service e-réservation bénéficient de la garantie légale de conformité (articles L 211-1 et suivants du Code de la consommation) et de la garantie légale contre les vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil).

Il est rappelé que :

| |
|--|
| Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ; il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 211-9 du Code de la consommation ; sauf pour les biens d'occasion, il est dispensé de prouver l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien, délai porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016. |
|--|

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil ; dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Code de la Consommation, art. L 211-4 : « *Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.*

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Code de la Consommation, art. L 211-5 :

« *Pour être conforme au contrat, le bien doit :*

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*
- Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Code de la Consommation, art. L211-12 :

« *L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »*

Code civil, art. 1641 : « *Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »*

Code civil, art. 1648 alinéa 1 : « *L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »*

6. Informatique et Libertés

Les informations nécessaires au fonctionnement du service e-réservation font l'objet d'un traitement informatisé, dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Lesdites informations sont susceptibles d'être transmises à la société mère et/ou aux membres du réseau La Foir'Fouille, ainsi qu'à

des tiers liés par contrat pour l'exécution des tâches sous-traitées, afin d'être utilisées pour la personnalisation de la communication avec l'utilisateur du service e-réservation. Le Client dispose d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer à tout moment en adressant sa demande au Service Client par courrier à l'adresse suivante : LA FOIR'FOUILLE – Service Client, Euralille 2, L'Irisium Bât.2, 56 rue Rachel Lempereur, 59777 Euralille.

7. Droit applicable - Langue – Litiges

Les présentes conditions générales d'utilisation, rédigées en langue française, sont soumises au droit français.

Tous les litiges auxquels elles pourraient donner lieu seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.